Compte-rendu CTL du 22 septembre 2022

Vendredi 30 septembre, nous avons siégé au dernier CTL concernant le NRP. Il s'agissait d'une seconde convocation, car nous avons choisi de ne pas siéger à cette instance en première convocation, afin de marquer notre opposition à la dernière phase de mise en place du NRP.
Une liminaire commune aux trois OS du département a été lue et que vous trouverez jointe à ce compte-rendu.

Le premier point à l'ordre du jour était le **dernier acte du NRP dans le département.** Au 1er janvier 2023, la trésorerie de La Couronne sera *éparpillée façon puzzle.* Dans le détail, il s'agira :
– Du transfert des activités hospitalières de la Trésorerie de La Couronne à la THC pour le Centre Hospitalier Spécialisé Camille Claudel
– du transfert à la Direction des taxes d'urbanisme
– du transfert à la Trésorerie d'Angoulême Municipale des activités SPL pour les collectivités encore gérées par La Couronne. Ainsi, La TAM deviendra un service de gestion comptable à la même date.

2 postes de CDL seront aussi créés : l'un rattaché au SGC d'Angoulême, l'autre à celui de Cognac pour couvrir la CC du Rouillacais.

Les emplois transférés sont répartis de la manière suivante : 2 emplois sont affectés à la THC et 4 emplois sont redéployés vers la TAM/SGC ; les postes d'encadrement étant réaffectés sur les CDL.

Concernant la répartition des charges, nous ne disposions pas des éléments chiffrés et rationnels lors de l'instance. Impossible pour nous, dans ces conditions, d'évaluer si les transferts d'emplois seront réellement en corrélation avec les charges…

La direction a indiqué qu'il appartient aux chefs de service de moduler l'organisation de leur service en fonction des charges. Au sein du SGC d'Angoulême, il y aura probablement des ajustements au niveau des pôles métiers.
Pour autant, l'aménagement des bureaux ayant été réalisé en amont lors des opérations de désamiantage de ces services, il n'y a plus de travaux prévus. Pratique pour adapter l'organisation du service !

Suite à l'intervention d'une des OS, le directeur a affirmé sa volonté de ne pas déroger aux règles de gestion NRP et vouloir les appliquer strictement, sauf situations exceptionnelles. Ainsi nous avons obtenu les informations suivantes :
Les agents concernés peuvent prétendre à la Prime de restructuration de services. En l'absence de précisions sur les modalités de décompte de la distance dans les textes, ce seront les situations les plus favorables aux agents qui seront retenues.
Il reste un agent Berkani qui exerce à La Couronne : elle pourra continuer d'exercer ses fonctions au sein de la DGFIP ou exercer ses missions auprès d'une autre administration sur la même commune.

Les permanences dans les EFS seront toujours assurées par les EDR : elles auront lieu tous les 15 jours sur rendez-vous ou chaque semaine si le besoin s'en fait ressentir.

À l'issue des échanges et des débats, qui ont duré quasiment la matinée, **Solidaires Finances Publiques et la CGT ont voté contre, FO a voté pour.**

Pourquoi Voter contre ? Toutes les explications dans le tract ci-joint !

L'accueil du Centre des Finances Publiques de Soyaux va être réorganisé (second point à l'ordre du jour). Des travaux seront prochainement engagés. Ce point sera revu pour avis au prochain CTL et faisait ici l'objet d'un point pour information.
Cet accueil est aujourd'hui obsolète en termes de circulation des usagers, et peu adapté en termes de sécurité, d'acoustique et de conditions de travail.
Un groupe de travail a été mis en place, composé d'agent·es et de cadres, afin de coconstruire ce nouvel accueil.

L'accueil au fil de l'eau reste maintenu, tout en développant la réception sur rendez-vous (ouvertures de nouvelles plages de réception dans APRDV). L'accueil généraliste, qui apportera des renseignements de 1er niveau, va se développer. Un protocole de fonctionnement de l'accueil va être rédigé.

Cette démarche de réorganisation constitue une première étape avant d'initier, peut-être, un partenariat avec d'autres administrations (CAF ou URSSAF) , tel qu'évoqué par le directeur. On assiste en tout cas à une vraie évolution dans la conception de l'accueil.

Sans surprise, notre directeur considère que dans les EFS, on rend un meilleur service à l'usager que dans le passé. Cette logique d'accueil mutualisé aurait donc un sens… reste à savoir quel niveau de service peut être rendu aux usager·es, et dans quelles conditions.

Le point suivant de l'ordre du jour concernait la **disparition du numéraire** dans les services au 1er janvier prochain.
Une caisse résiduelle subsistera en Charente, à la DDFIP.
Car les usagers ont maintenant à leur disposition beaucoup de moyens de paiement (paiement en ligne, prélèvements, virement, etc.). **Enfin… c'est l'opinion de la direction !**

Pour le numéraire, à ce jour, 113 buralistes sont agréés pour prendre les paiements en numéraire dans le département. En 2021, 5 650 opérations ont été enregistrées chez les buralistes ; pour l'année 2022, de janvier à juillet, ce niveau est déjà quasiment identique.

Les régies du SPL quant à elles se rendent à la Banque Postale pour déposer leurs fonds.
Toutes les conditions sont donc remplies pour fermer nos caisses !

Il est impossible de prévoir le volume d'opérations qui vont réellement se répercuter sur la caisse unique, mais la direction s'est engagée à affecter les effectifs suffisants à cette mission (EDR dans un premier temps, puis au final transfert d'emploi en cas de charge pérenne).

Une campagne de communication est en cours afin d'avertir les usagers.

Nous avons ensuite échangé sur le sujet du Fond d'amélioration du Cadre de vie (point 4 de l'ODJ) :
Vous avez constaté que les gourdes sont arrivées ! D'autres aménagements sont en cours, notamment les dalles d'assises des tables de pique nique de Soyaux et Cognac.

Il reste un montant non utilisé, notre budget ayant été augmenté (pour savoir pourquoi, voir par exemple ici). L'achat de matériel complémentaire pour agrémenter les coins détentes intérieurs a été évoqué.

Le point sera évoqué lors du prochain CTL pour les dernières actions. Faites remonter vos besoins !

Le point suivant de l'ordre du jour était **l'Examen du Tableau de Bord de Veille Sociale :**

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) est un dispositif qui fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

Ainsi, 11 indicateurs sont recensés et analysés, à charge pour la direction d'en faire l'analyse et de la présenter aux OS.

Quelques points ont appelé notre attention :

– Les **fiches de signalement** font ressortir une fois de plus des difficultés dans la relation à l'usager. Même si la politique de l'accueil que la DG nous impose est de recevoir le moins possible ou différemment, c'est encore une partie importante du travail à la DGFIP.
L'indicateur montre une baisse du nombre de fiches de signalement mais c'est en trompe-l'œil. La fermeture des accueils en raison de l'épidémie a énormément joué et nous savons aussi que les agent.es se blindent, malheureusement, et donc ne signalent pas tout.

– Concernant le **nombre d'arrêts maladie de courte durée** : le jour de carence est effectivement une raison compréhensible de cette baisse. Il faut également prendre en compte les très grandes difficultés d'accès aux soins, quand bien même les agent·es auraient un médecin traitant. Les délais de rendez-vous dépassant largement la durée de la maladie…
Il faut également prendre en compte le télétravail.

– Le **nombre de jours de congés déposés sur un CET** est en baisse par rapport à 2020 mais à la hausse sur la période 2019-2021. La pandémie a évidemment joué un rôle en 2020 mais cet indicateur est encore trop haut.
La baisse de cet indicateur ne doit pas être mise en corrélation avec l'année précédente.

Entre celles et ceux qui ne peuvent pas prendre leurs congés pour nécessité de service, qui veulent se les faire payer parce que le niveau de rémunération est ce qu'il est, et celles et ceux qui veulent partir définitivement plus tôt, il y a un vrai problème de charge de travail et d'organisation.
C'est un signe d'un sous-effectif chronique et de fait d'une charge de travail trop importante pour accomplir ses missions
Un exemple parlant : le nombre de jours déposés en 2021 correspond peu ou prou à 10 ETP…

– Le **nombre d'écrêtements d'horaires** est lui aussi en forte hausse. Là aussi, les explications sont à chercher du côté du manque d'effectifs, des charges de travail trop importantes. C'est d'autant plus inquiétant qu'avec la mise en place du TT, les agents ne peuvent pas faire de crédits horaires sur ces journées-là.

– Le **volume horaire écrêté** est stable ce dont nous ne pouvons nous réjouir. Chaque heure écrêtée est choquante, car elle correspond à du travail gratuit.

Les indicateurs 4 et 5 ne disent pas tout. Beaucoup de collègues prennent des récupérations d'horaires pour ne pas se faire écrêter, donc moins de congés. Il serait pertinent de corréler ces données avec le nombre de récupérations prises.

– le **taux de rotation des agents** est en augmentation constante. Les départs à la retraite et le NRP n'expliquent pas tout. Ne faut-il pas chercher du côté d'un certain malaise au travail, conduisant à vouloir changer de service ?

– Le **nombre de réunions de service** : Cet indicateur est en forte baisse chaque année, près d'un quart des services n'ont fait aucune réunion dans l'année et près d'un tiers l'année précédente !

Pour Solidaires Finances Publiques, c'est particulièrement inquiétant, car la crise Covid ne peut pas tout expliquer. Comment créer un collectif de travail, donner le même niveau d'information, s'assurer que chacun connaît son rôle dans le service si les équipes ne sont jamais réunies ? Le management et l'organisation des services sont les principales missions dévolues à un·e encadrant·e !

Les services qui cochent défavorablement un maximum de cases sont connus. Nous pensons que nous devons continuer à travailler, en lien avec le CHSCT, pour que les agent.es qui y sont en poste ne souffrent pas à cause de tout ce qui leur est imposé dans le travail.

En réponse à nos interventions, la direction démontre sa préoccupation : anticipation des difficultés individuelles, suivi des services en difficulté, avec plan d'action et suivi local. Mais le directeur reconnaît que les écrêtements, par exemple, marquent le travail à faire…
On peut le tourner dans tous les sens : la DGFIP ne dispose pas des moyens humains pour accomplir ses tâches. Pire encore, cela se reporte sur ses agent·es, qui en pâtissent !

Seul point de satisfaction : la confirmation de l'arrivée d'un médecin de prévention dans notre département, 1 an après le départ du Dr Tumba !

Un Point a également été fait sur le télétravail (point 6 de l'ODJ)

En Charente, plus aucun agent n'est en télétravail 5 jours sur 5.
S'agissant du niveau d'équipement des agentes et des agents, les 30 PC portables restants vont être déployés prochainement. À terme, 100 % des agents seront équipés pour le télétravail.
Il ne sera pour autant pas obligatoire de télétravailler !

A priori il n'y a pas eu de recours pour refus de télétravail dans notre département.

Le bilan des entretiens professionnels nous a été présenté (point 7 de l'ODJ)
Pour la gestion de l'année 2021, il y a eu seulement un **recours de notation** en CAPL (et un autre recours hiérarchique)

Solidaires Finances Publiques reste mobilisé sur le sujet : **restez vigilant·es quant au contenu de vos compte-rendus d'entretien professionnel**. Ce qu'ils contiennent a une incidence sur vos carrières, et encore plus avec les nouvelles modalités de sélection sur liste d'aptitude…Et même sur les promotions par tableau d'avancement !

Enfin, un point sur **la création du Centre de Contact** a été fait (dernier point de l'ODJ)

Le règlement intérieur est en cours de finalisation, il sera soumis pour validation aux OS lors du prochain CTL.

Ce nouveau service se met en place progressivement : les collègues traitent les e-contact pour le moment, le téléphone interviendra plus tard (sans date à ce jour).
Le service apporte son soutien pour les e-contacts aux deux SIP du département ainsi qu'au CDC de Lyon en grande difficulté. Les e-contact des 9 départements du domaine de compétence du service ont commencé à être traités le 11 octobre.

En **questions diverses**, un point sur les économies d'énergie a été fait : la norme de 19° est activement recherchée car fixée dans la circulaire de la Première Ministre. Les bâtiments seront remis en chauffe le 17 octobre ; il faudra étudier sérieusement les réglages possibles pour faire des économies.
D'autres piste d'économie d'énergie sont à l'étude (consommation des appareils, éclairage, travail sur le numérique…)

Le Directeur a expliqué qu'il souhaite la titularisation des contractuels et que le débat n'est pas clos au niveau national. Pour autant, aujourd'hui rien n'est décidé et il ne nous paraît pas opportun de faire espérer les collègues en question sans réponse ferme et définitive de la Direction Générale.